



**Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville**  
**Province de Québec**

---

## ***Avis public***

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2017-02 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, CONCERNANT LES SUPERFICIES MINIMALES DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX DANS LA ZONE H-104 AFIN DE PERMETTRE LES MINIMAISONS**

Avis de motion est donné par la conseillère Vanessa Lemoine à l'effet que, lors d'une séance ultérieure, sera soumis pour adoption le Règlement numéro 2020-04 modifiant le Règlement numéro 2017-02 intitulé « Règlement de zonage ».

L'objet de ce règlement est de répondre à une demande de modification du plan de zonage en permettant la construction de minimaisons dans la zone H-104.

Le projet de règlement, qui a été déposé lors de la séance du 3 août, doit faire l'objet d'une assemblée publique de consultation et il est susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au [dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca).

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,  
Ce 4<sup>e</sup> jour du mois d'août 2020.

Emilie Petitclerc

Directrice générale et secrétaire-trésorière